

REPUBLIQUE DU ZAIRE
I.Z.C.N.
DOMAINE DE CHASSE DE
RUTSHURU .

BREF EXPOSE SUR LE DOMAINE DE CHASSE DE RUTSHURU .

1.0. SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Le Domaine de Chasse de Rutshuru se trouve situé en bordure du Parc National des Virunga (PNVi), dans le côté Sud-Est du Secteur Centre de ce même Parc . Il s'étale depuis la rivière Rutshuru, plus précisément au Nord du Secteur -Sud du PNVi , jusqu'à la rivière Ishasha . A l'Est, il est limité par la frontière Zaïro-Ougandaise ; à l'Ouest et au Nord par la limite du PNVi et au Sud par la rivière Kabaraza .

Sa configuration morphologique est de 2 types de terrain: la plaine de la Rutshuru à gauche de la Route Rutshuru-Ishasha , qui est immédiatement contiguë au PNVi , et les groupes montagneux de BINZA , à droite, formant frontière avec l'Ouganda . Son sol est baigné par les sources du Haut-Nil formant la rivière Rutshuru, ainsi que par ses affluents tels que : Kabaraza, May-ya-Kwenda , Makwera, May-ya-Ivi , Kyabafu, Ngesho? Kasoso et Ishasha ; ainsi que par son marais dénommé " Nyamborokota " .

Dans la plaine , l'aspect de la végétation est de formation herbacée entrecoupée par des galeries forestières, tandis que les groupes montagneux sont couverts par une forêt dense sérieusement attaquée par des exploitants des bois d'oeuvre . Disons tout de suite que c'est le seul endroit dans la Zone de Rutshuru, où on peut trouver du bois d'oeuvre .

La faune du Domaine de Chasse de Rutshuru est très diversifiée et correspond aux espèces animales rencontrées au Parc National des Virunga: plus ou moins 3.000 Cobes de Thomas , 300 buffles, présence des hylochères dans les galeries forestières, des guibs harnachés dans les buissons , ainsi que des éléphants en transhumances saisonnières du lac Kizi (dans le Secteur -centre) au lac Kibuga (dans le Secteur Sud) . Les potamochères , les hippopotames et les buffles, dévastent les champs de populations environnantes . Par ce mobile, nous sommes obligés de faire la police des animaux dans le cadre de protection des cultures en postant des piquets devant faire au préalable le constat des dégâts occasionnés pour se lancer aux opérations de refoulement ensuite .

Le Statut juridique du Domaine de Chasse de Rutshuru date de 1950. Celui-ci a été modifié par l'Arrêté Départemental n° 0009 du 14 février 1974 du Commissaire d'Etat de l'Agriculture . Sa superficie initiale était de 100.000 Ha . Mais , hélas , cette étendue n'est plus effective que dans l'Énoncée de limites seulement, celle-ci ayant été violée par des populations à présent solidement établies , par le fait qu'elles ont lourdement investi le terrain du Domaine de Chasse par l'installation de grosses agglomérations, de grandes plantations de caféiers, bananeraies, manioc, ainsi que par d'autres cultures vivrières .

Actuellement , le Domaine de Chasse est géré par un Conservateur en Chef , secondé par deux Officiers Principaux et par 17 Gardes . Ces Gardes sont repartis par deux dans 8 Postes de Patrouille. Mais , leurs efforts sont toujours sapés dans l'eau suite à leur nombre réduit . Le Président Délégué Général de l'IZCN a promis de nous renforcer de 14 nouvelles unités

2.0. DELIMITATION ZONE TAMPON :

Le Président Délégué Général de l'IZON, soucieux de l'intégrité du PNVi et dans l'optique d'honorer la Résolution du " Séminaire sur la Conservation de la Nature intégrée au développement rural ", tenu à Bukavu du 2 au 7 décembre 1985, recommandant la création d'une "Zone Tampon " entre le Parc et les champs des habitants , le Président Délégué Général , disions-nous , vient d'accorder un crédit de plus de 100.000 Z pour l'achat des plaques signalétiques et pour l'achat du ciment en vue de la fabrication des bornes en béton armé .

Nous avons déjà signalisé un parcours de plus ou moins 27 Kms . A mi-chemin , l'autorité politico-administrative de Zone nous a demandé par une lettre officielle de suspendre les travaux suite à plusieurs spéculations foncières de la part de la population . Ce mardi, 18 août courant, nous avons en un contact de service avec le Commissaire de la Zone de Rutshuru . Deux points étaient à l'ordre du jour :

- 1° Etudier comment endiguer l'hostilité de la population du Groupement de Binza , en Zone de Rutshuru, à l'existence du Parc et de son personnel chargé de surveillance ;
- 2° Arrêter de commun accord , un programme de relance des travaux de délimitation . A l'issue de cette prise de contact, il a été décidé de relancer les travaux après un meeting populaire pour parler aux Citoyens de BINZA de l'importance de la Conservation de la Nature et après une mission de prospection en diagonale afin de pouvoir mesurer le degré de l'occupation humaine du terrain du Domaine de Chasse . Si tout marche comme nous l'avons souhaité, les travaux de délimitation vont reprendre après les Elections Législatives du 6 Septembre prochain .

Il existait dans la partie droite de la route Rutshuru-Ishasha, plus précisément à Kisharu , une belle forêt de montagne quasi complètement déboisée par des exploitants du bois d'oeuvre pour les planches .

Cette forêt de montagne se trouve à cheval avec la frontière Zaïro-Ougandaise et possède une importance écologique immense , en ce sens qu'elle constitue un couloir d'échange avec la fameuse forêt ombrophile Ougandaise de BWINDI . Des Gorilles même font des transhumances saisonnières vers notre côté : au mois de mars dernier , notre patrouille a observé des nids très récents . Il se fait malheureusement que cette belle forêt est complètement déboisée : quand l'exploitant a achevé à scier tous les bois d'oeuvre qu' il y avait dans sa coupe de bois , il en change la vocation ; il défriche tout pour en faire un champ . Si bien que toutes les têtes de sources restent à mi nu : elles ont été cultivées . Des dangers imminents restent en veilleuse : des érosions capables de provoquer un glissement de terrain ou des perturbations climatiques possibles .

Cette partie de forêt échappe à notre contrôle, en ce sens qu'il se trouve encore sous l'autorité du service de l'Environnement/Zone , lequel demeure réticent pour nous en faire une remise-reprise . Nous en avons touché le mot le Commissaire de Zone et remettrons en cause ce litige lors de la mission de prospection que nous nous proposons de faire avec lui . Nous nous faisons un vif souci de protéger la frange de forêt qui reste sur la crête en vue de maintenir ce couloir d'échange avec la forêt sempervirente de BWINDI en Ouganda .

3.0. PERSPECTIVES D'AVENIR :

Nous sommes assignés de sauver ce qui reste à sauver pour former une " Zone-Tampon " en vue de garder l'intégrité des limites du Parc National des Virunga , d'arrêter dans le même temps, l'expansion des champs et les infiltrations massives des braconniers .

Nous atteindrons ces objectifs, dans le cas où la Zone -Tampon est elle-même soigneusement délimitée . Il existe un projet formulé par le Consultant de la CEE ; le Dr Jean Pierre d' Huart ici présent, de matérialiser cette limite par une bande boisée . Nous voyons que ce projet est à soutenir , en ce sens qu'il aurait des retombées bénéfiques à la population : Le Citoyen ne rentrerait plus dans le Parc pour y chercher du bois de construction ou de chauffage . Sous le contrôle conjoint du Parc et de la Collectivité , le Citoyen trouverait du bois là tout près et à bon prix . Ce serait alors une source de revenu et pour le Parc, et pour la Collectivité; et la pression sur la flore du Parc et du Domaine serait supprimée .

Il faudra absolument prendre des dispositions énergiques pour éradiquer les interférences humaines sous tous leurs rapports . Il faudra :

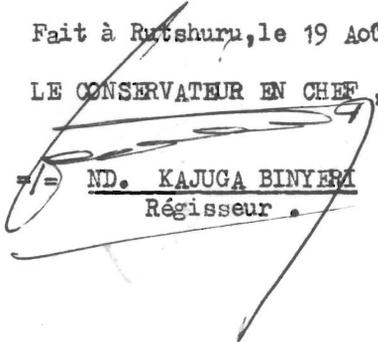
- Une infrastructure humaine suffisante capable de couvrir tous les besoins de surveillance de tout le ressort du Domaine de Chasse .
- Des moyens logistiques appropriés pour rendre commode le travail : Véhicules tout terrain, équipement de brousse complet, une liaison rapide par phonie ou par motorola , une ration suffisante en vivres, des soins de santé appropriés, un salaire stimulant et standing de vie améliorée .

Une fois toutes ces dispositions réunies , le Parc retrouvera sa quiétude; l'effectif des populations animales va augmenter et les animaux vont faire un débordement dans le Domaine de Chasse à partir d'où , on pourrait les prélever d'une façon rationnelle pour fournir un apport en protéines animales aux habitants . C'est dans cette optique que le Législateur avait créé les réserves et Domaines de Chasse tout autour des Parcs Nationaux . Une fois, le Citoyen en tirera un certain profit palpable, ses sentiments civiques et patriotiques vont se réveiller et il deviendra collaborant (pour contribuer à protéger la Nature et ses ressources) .

Comme le terrain vital du Domaine de Chasse de Rutshuru reste très rétrogradi et qu'une population humaine pullule tout autour, la formule de " Ranch Faming " ou " ferme à gibiers " , serait à soutenir . Evidemment , cette formule exclue toute organisation de tourisme cynégétique pour les raisons qui précèdent, pour militer en faveur d'un système de " Cropping" ; c'est à dire des opérations de prélèvements rationnels par le service du Domaine même . Un fumoir moderne serait érigé (à Rutshuru par exemple pour mettre en valeur les bâtiments de l'IZCN qui y sont presque abandonnés) pour fumer la viande sauvage dans de bonnes conditions d'hygiène et lui conférer ainsi un cachet d'originalité capable de la différencier de la viande avariée vendue par des braconniers .

Fait à Rutshuru, le 19 Août 1987 .

LE CONSERVATEUR EN CHEF,


ND. KAJUGA BINYERI
Régisseur .